



Lettre d'information n°1

Août 2020

Sommaire

Edito du Maire P. 1

Le Conseil Municipal P. 2

Les commissions et délégations P. 3

Informations diverses P. 4



Retrouvez désormais toute l'actualité de la commune de Saint-Laure sur notre page facebook « Commune de Saint-Laure »



Collecte de dons

Suite à l'incendie qui s'est déroulé dans la commune le 14 juillet dernier et à la demande des habitants, une urne pour déposer des dons a été installée en Mairie. Les dons sont encore possible jusqu'au 7 août, aux horaires d'ouvertures de la Mairie.

Cher(e)s habitant(e)s de Saint-Laure,

C'est avec plaisir que nous vous adressons notre première lettre d'informations constituée entièrement par nos soins. Nous engagerons très prochainement, une réflexion sur la charte graphique de la commune, ce qui nous permettra d'harmoniser et d'améliorer l'aspect qualitatif de l'ensemble de nos publications. Aussi, quand l'actualité le rendra nécessaire, nous reviendrons vers vous par le biais de cette lettre, ce qui n'excluera en rien la présence du bulletin municipal. Comme vous l'avez compris, la communication et la transparence seront des axes forts que nous souhaitons développer à l'avenir.

Je profite également de cet édito pour vous remercier de la confiance que vous avez souhaité m'accorder lors du premier tour des élections municipales du 15 mars 2020, moi que rien ne prédestinait à devenir Maire de cette commune quelques 24 mois après mon arrivée. Je remercie aussi tous les collègues du Conseil Municipal qui ont souhaité me porter aux fonctions de premier magistrat de cette commune attachante.

Comme je l'ai indiqué lors du Conseil Municipal d'installation qui s'est déroulé le 3 juillet dernier, nous sommes désormais les représentants de tous les Bazets et non pas de quelques-uns d'entre-eux et il nous revient d'écrire les pages d'une nouvelle histoire durant les 6 prochaines années.

Dans un autre registre, je ne peux m'empêcher d'aborder le terrible incendie que nous avons connu le 14 juillet sur la commune et, à ce titre, mettre en exergue l'élan de solidarité des habitants. Evidemment, j'ai une pensée toute particulière pour les deux victimes de ce sinistre et je leur adresse tout mon soutien.

Je tiens à saluer l'ensemble des sapeurs-pompiers du territoire, qu'ils soient professionnels ou volontaires pour leur engagement sans faille, ils ont su montrer une nouvelle fois que la population pouvait compter sur leur courage et leur dévouement. Je remercie également tous les services qui ont été mobilisés, ENEDIS, GRDF, le département, la Mairie de Maringues qui nous a mis à disposition un logement d'urgence et les agriculteurs du territoire qui ont fait un travail remarquable pour évacuer le fourrage. Que chacun, selon son niveau d'investissement, soit ici remercié sincèrement et chaleureusement.

Malgré les circonstances sanitaires actuelles, je vous souhaite à toutes et tous, un très bel été.

Votre équipe municipale reste à la disposition de chacun d'entre vous.

Bien sincèrement,

Gregory VILLAFRANCA
Maire de SAINT-LAURE

Communauté d'agglomération « Riom-Limagne et Volcans »

La commune de Saint-Laure dispose d'un siège au sein de la communauté d'agglomération.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les délégués sont désignés dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Ainsi, Grégory VILLAFRANCA, Maire de notre commune siège comme délégué titulaire au sein du conseil d'agglomération qui a été installé le 15 juillet dernier.

Christian BLANCHARD, premier adjoint, est son suppléant.

Vos référents « participation citoyenne »



Dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat et les services de gendarmerie, la commune dispose de 3 référents « participation citoyenne ».

Leur rôle est de recueillir des informations de la part des habitants sur des faits paraissant suspects concernant la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la commune. Nos 3 référents sont :

Dominique Bédouret - 4, rue des Amandiers - 06 61 15 95 71

Christian Blanchard - 3, rue de la Fontaine - 06 48 77 22 52

Gilles Vial - 4, rue du Colombier
06 11 84 73 31



Installation du nouveau Conseil Municipal

Vendredi 3 juillet 2020, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence du Maire sortant Florence PLANE pour procéder à l'élection du nouveau Maire et des Adjointes.

A cette occasion, **Grégory VILLAFRANCA** a été élu Maire de notre commune.

Après son installation, il a souhaité que le Conseil Municipal fixe le nombre d'adjoints à quatre contre trois auparavant comme la loi l'autorise. C'est une équipe paritaire qui a été proposée (deux femmes et deux hommes) avec des délégations en corrélation avec les commissions municipales.

Ainsi ont été élus adjoint-e-s de la commune de Saint-Laure :

Premier adjoint :

Christian BLANCHARD en charge des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et de l'agriculture.

Deuxième adjoint :

Fabrice RODDIER en charge des affaires générales, des finances, des ressources humaines et de la sécurité.

Troisième adjointe :

Delphine BARGIBAUD en charge des affaires associatives, culturelles et de l'enfance-jeunesse.

Quatrième adjointe :

Monique DURAND en charge de la communication et vie locale.

Les 11 conseillers municipaux qui siègent aux cotés du Maire et des Adjointes sont :

- **BARDET Baptiste**
- **BASSEUX Thierry**
- **COULAUD Gérard**
- **FENEYROL Hassan**
- **GENDRE Nicolas**
- **GORCE Monique**
- **MAUBLANT Alain**
- **MENDES Christophe**
- **TOTAIN Lydie**
- **TURLAN Patrick**

Chacun des élus a signé la charte de l'élu local ; ce qui montre leur engagement envers la commune de Saint-Laure - Vous pouvez la consulter à la Mairie.

Le nombre des adjoints

Selon l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif du Conseil Municipal (15 membres), à savoir pour la commune de Saint-Laure = 4.5 Adjointes.

Ainsi, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4 le nombre des Adjointes.

Chacun des Adjointes aura la responsabilité d'une commission permanente dont vous trouverez le détail page 3.

Les indemnités des élus

Depuis le 1er janvier 2020, l'Etat du droit a décidé une augmentation de 30% des indemnités des Maires et des Adjointes pour les communes de 500 à 999 habitants, suite à la loi engagement et proximité. Aussi, il a été décidé d'un commun accord que l'augmentation de 30 % ne sera pas appliquée : notre Maire percevra l'indemnité de l'Etat du droit antérieur à savoir : 1205.71 € au lieu de 1567,43 € brut/mois.

Pour les Adjointes, il en est de même et ils percevront : 320,88 € au lieu de 416.17 € brut/mois. Un second geste fort a été accepté à l'unanimité à savoir que l'enveloppe des indemnités des 4 Adjointes a été calculée sur la base de celle de 3 Adjointes du mandat précédent, c'est-à-dire : 320.88 € x 3 divisé par 4 = 240.66 € brut/mois. Nous ne pouvons qu'approuver ce geste de la part des élus car cette économie qui représente la somme de 70 184,40 € sera la bienvenue pour la réalisation d'aménagements ou d'autres investissements pour notre commune, surtout que leur engagement a été pris pour la durée du mandat (6 ans).



Les commissions municipales

Lors du second Conseil Municipal en date du 9 juillet, les commissions municipales ont été mises en place.

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet de former des commissions temporaires ou permanentes dont le Conseil Municipal fixe le domaine de compétences et la composition.

Ainsi, il a été décidé de créer quatre commissions permanentes.

Chacune de ces commissions est composée du Maire qui est président de droit, de 5 membres du Conseil Municipal et au maximum de 3 citoyens de la commune qui seront intégrés à la rentrée après une présentation de celles-ci à la population (voir article dans la colonne de droite).

Commission n°1 : Travaux, urbanisme, environnement et agriculture

Etudes et suivi des travaux de toutes natures sur les réseaux et la voirie, de construction ou de réhabilitation des bâtiments communaux. Délivrance des autorisations d'urbanisme et de toute autorisation d'utilisation du sol, zonages, boisement et Plan Local d'Urbanisme (PLU). Etudes et suivi des travaux d'approvisionnement en eau potable et assainissement. Suivi des démarches en matière d'énergie (Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET). Gestion des espaces verts et entretien des espaces communaux. Relations avec la SEMERAP.

Relation avec le monde agricole, entretien des chemins et des haies.

Président : Grégory VILLA FRANCA

Vice Président : Christian

BLANCHARD

Membres :

- Thierry BASSEUX
- Gérard COULAUD
- Nicolas GENDRE
- Christophe MENDES

Commission n°2 : Affaires générales, finances, ressources humaines et sécurité

Affaires militaires, recensements, état-civil et archives municipales. Polices de la circulation et du stationnement, de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques. Liste électorale et organisation des élections. Affaires funéraires. Surveillance et fonctionnement du domaine de la commune. Gestion des contrats d'assurance. Gestion des salles municipales. Gestion des moyens humains de la commune. Relations avec les services de gendarmerie et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS). Gestion et élaboration du budget. Exécution des recettes et dépenses communales, recouvrement des taxes locales. Commission des impôts directs.

Président : Grégory VILLA FRANCA

Vice Président : Fabrice RODDIER

Membres :

- Gérard COULAUD
- Hassan FENEYROL
- Alain MAUBLANT
- Lydie TOTAIN

Commission n°3 : Affaires

associatives, culturelles et enfance-

jeunesse : Relations avec toutes les associations locales, gestion des équipements sportifs et associatifs, subventions aux associations. Bibliothèque, expositions, spectacles et manifestations culturelles. Relations avec les établissements d'enseignement publics ou privés, stages scolaires, affaires périscolaires, relations avec les associations intervenantes, Conseil Municipal des jeunes.

Président : Grégory VILLA FRANCA

Vice Président : Delphine BARGIBAUD

Membres :

- Monique DURAND
- Hassan FENEYROL
- Monique GORCE
- Lydie TOTAIN

Commission n°4 : Communication et

vie locale : Gestion de tous les supports de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, panneau d'affichages...). Cérémonies officielles et commémorations locales et nationales. Organisation des réunions de quartiers. Festivités organisées par la commune éventuellement en relation avec les associations.

Président : Grégory VILLA FRANCA

Vice Président : Monique DURAND

Membres :

- Baptiste BARDET
- Christian BLANCHARD
- Hassan FENEYROL
- Patrick TURLAN

Des habitants dans les commissions municipales

Pour que chacun puisse être impliqué dans les futurs projets de la commune, nous souhaitons que les habitants de Saint Laure puissent intégrer au nombre de 3 chacune des 4 commissions extra-municipales.

Pour ce faire, il sera organisé le **samedi 26 Septembre 2020 à 10h00 à la salle des Mariages** de la Mairie*, une réunion publique où les différentes commissions et leurs projets seront présentés afin que chaque personne puisse choisir la commission qui l'intéressera.

(*Réunion qui se tiendra dans le respect des règles sanitaires)

Des réunions de quartier prochainement...

Chaque quartier a son identité et son historique ; et de ce fait, des suggestions d'amélioration différentes.

Cette prise de conscience nous a convaincu d'aller à la rencontre des habitants de Saint Laure. Ceci se fera par le biais de réunions qui auront pour objectif d'écouter, d'échanger et de trouver des solutions propres sans pour autant laisser de côté l'intérêt général. Nous envisageons au moins une réunion annuelle. Plus de précisions vous seront apportées courant du mois de Septembre 2020.

Le Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS)

Un comité a déjà vu le jour dont le Président est Grégory Villafranca, Maire de la commune.

Le CCAS est composé de 6 élus du Conseil Municipal et de 6 membres extérieurs parmi la population.

Les personnes composant ce comité sont :

- En tant qu'élus : Delphine Bargibaux - Monique Durand - Monique Gorce - Christophe Mendès - Fabrice Roddier - Patrick Turlan.
- En tant que personnes extérieures habitant Saint-Laure : Marie-Anne Blanchard - David Bryon-Six - Annie Cocheux – Annie Froment - Damien Sully - Joëlle Wojtas.

La majorité des membres extérieurs étaient déjà engagés dans le CCAS sous le mandat précédent de Florence Plane.

Cérémonie du 14 juillet

Une cérémonie pas tout à fait comme les autres... Effectivement, compte-tenu du contexte sanitaire, ce sont dans des circonstances bien particulières que s'est déroulée cette commémoration, sans fanfare, sans porte drapeau, sans population. Souhaitons que les prochaines cérémonies puissent se dérouler dans des conditions normales.



La municipalité remercie Alexis et son petit frère Gabriel Roddier pour le dépôt de la gerbe.

Suite au dépôt de gerbe, le Maire, Grégory Villafranca a fait un discours personnalisé portant sur les trois mots qui se trouvent au fronton de toute mairie : Liberté – Egalité – Fraternité. Il a développé leur signification dans l'histoire avec des exemples et ainsi leur donner une valeur citoyenne, qui en cette période de doute et de combat contre la Covid-19, a toute son importance dans nos vies quotidiennes.

L'intégralité du discours du Maire, Grégory Villafranca est disponible sur la page Facebook : [Commune de Saint-Laure](#)

Dates à retenir :

• Les Conseils Municipaux auront lieu à la salle des mariages de la Mairie à 20h00 les :

- Vendredi 25 septembre
- Vendredi 16 octobre
- Vendredi 13 novembre
- Vendredi 11 décembre

Il est rappelé que les Conseils Municipaux sont ouverts au public.

• Forum des associations

- Samedi 5 septembre

Plus de précisions vous seront apportées ultérieurement

• Réunion publique d'information sur les commissions municipales

- Samedi 26 septembre, à 10h00, salle des mariages

• Halloween

- Samedi 31 octobre, dans les rues de Saint-Laure

• Stage Qi Gong

- Samedi 7 et dimanche 8 novembre, salle des fêtes

• Repas des aînés

- Dimanche 6 décembre, à 12h00, salle des fêtes

• Noël des enfants

- Dimanche 13 décembre (lieu encore non-défini)

Toutes ces manifestations seront organisées dans le respect des règles sanitaires.

Mairie de Saint-Laure

Jours et horaires d'ouverture :

10, route d'Ennezat
63350 Saint-Laure

04.73.33.20.21

mairie.saintlaure@wanadoo.fr

Semaine paire :

Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 15h30 – 18h30
Vendredi : 9h00 - 12h00

Semaine impaire :

Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 18h30
Vendredi : 9h00 - 12h00
Samedi : 9h00 – 12h00

Pour prendre rendez-vous avec le Maire ou les Adjointes, merci de contacter la secrétaire de Mairie.